

MAIRIE DE MARIGNIER
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(article L 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à la **Salle Consulaire**, le

MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2026 A 19 Heures

Affiché le 22 septembre 2026

ORDRE DU JOUR
session ordinaire

- Approbation du procès-verbal de la séance du 08 juillet 2026
- Présentation des décisions municipales prises au titre de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

I/INSTITUTIONS

1/Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux

II/FINANCES

2/Demande de garantie des emprunts contractés pour l'acquisition de 8 logements locatifs sociaux en VEFA par la SA d'HLM Immobilière Rhône-Alpes situés sur la commune de Marignier : opération « les jardins du Giffre »

3/SYANE 2026 : Opération « Route du Coteau »

III/PATRIMOINE

4/Acquisition des parcelles cadastrées section AL n°346 et 347 pour alignement avec le Chemin de la Terque

5/Acquisition de la parcelle cadastrée section AO n°76 pour la régularisation de l'emprise de la rue du Coin

6/Acquisition de la parcelle cadastrée section A n°3297 pour la régularisation de l'emprise de la rue de Bourbon

7/Acquisition des parcelles cadastrées section A n°3300 et 3302 pour la régularisation de l'emprise de la rue de Bourbon

8/Acquisition de la parcelle cadastrée section A n°3305 pour la régularisation de l'emprise de la rue de Bourbon

9/Acquisition des parcelles cadastrées section A n°3311 et 3313 pour la régularisation de l'emprise de la rue de Bourbon

Informations diverses

Le Maire,
Christophe PERY

